

## Recevabilité du dossier pour le mastère spécialisé ACTION.

Nom du candidat :  
Prénom du candidat :  
Civilité :  
Date de naissance :  
Lieu de naissance :  
Courriel :  
Téléphone :

Veillez cocher la case de plus haut niveau de formation correspondant à votre parcours et qui vous permettra de candidater à un mastère spécialisé en octobre de l'année d'inscription. Il vous faudra joindre au dossier les éléments prouvant ce choix. Pour les élèves en troisième année d'école d'ingénieur une attestation de réussite en seconde année correspond à l'attestation de validation d'un niveau équivalent M1.

- Titre d'ingénieur diplômé conférant le grade de master (formations évaluées par la Commission des titres d'ingénieur, liste publiée au journal officiel);
- Diplôme d'une école de management, privée ou consulaire, conférant le grade de master (formations évaluées par la CEFDG, liste publiée au bulletin officiel du MESR);
- Diplôme de 3ème cycle habilité par les autorités universitaires (Diplôme national de Master, DEA, DESS, ...) ou diplôme professionnel de niveau BAC +5 ;
- Diplôme ou attestation de validation d'un niveau équivalent M1 pour des candidats ayant au moins trois ans d'expérience professionnelle en lien avec la formation visée. Une attestation d'équivalence peut être exigée par l'école afin de garantir la validation du niveau M1 et/ou l'acquisition des 240 ECTS correspondants ;
- Titre inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) au niveau 7 (ancienne nomenclature niveau I) ;

Par dérogation pour 30 % maximum du nombre d'apprenants suivant la formation Mastère Spécialisé® concernée, sont recevables les candidatures de titulaires d'un des diplômes suivants :

- Diplôme ou attestation de validation d'un niveau équivalent M1 sans expérience professionnelle ou ayant moins de trois ans d'expérience professionnelle en lien avec la formation visée. Une attestation d'équivalence peut être exigée par l'école afin de garantir la validation du niveau M1 et/ou l'acquisition des 240 crédits ECTS correspondants ;
- Diplôme de licence (L3) ou grade de Licence ou titre inscrit au RNCP niveau 6 (ancienne nomenclature niveau II) justifiant d'une expérience professionnelle de 3 ans minimum, en lien avec la formation visée. Une attestation d'équivalence peut être exigée par l'école afin de garantir la validation du niveau L3 et/ou l'acquisition des 180 crédits ECTS correspondants.